



Direction de la sécurité sociale

Paris, le 7 octobre 2008

COMMUNIQUE

Signature de la convention de sécurité sociale avec l'Inde

La Direction de la sécurité sociale se félicite de la signature le 30 septembre 2008 de la convention de sécurité sociale entre la France et l'Inde.

L'Inde est le 36^{ème} pays avec lequel la France a conclu une convention de sécurité sociale, venant ainsi élargir le réseau français de sécurité sociale, l'un des plus importants au monde.

Les accords internationaux de sécurité sociale ont pour objectif de coordonner les législations de sécurité sociale de deux Etats au bénéfice de leurs ressortissants, afin de préserver leurs droits en matière de sécurité sociale, en particulier pour leur retraite, en cas de mobilité à l'étranger.

Cette convention est la première conclue par la France, qui prévoit des règles de rattachement différentes selon les risques pour les salariés détachés.

La convention permet ainsi à un salarié français détaché en Inde d'être maintenu au régime français de l'assurance vieillesse et réciproquement, pour un salarié indien détaché en France. Ce maintien vaut également pour l'assurance veuvage et l'invalidité.

En revanche, pour l'assurance maladie, les accidents du travail et les prestations familiales, ces salariés seront affiliés au régime de sécurité sociale de leur pays d'accueil.

Enfin cet accord comprend, à la demande de la France, des mesures pour renforcer la coopération entre les deux pays afin de mieux lutter contre la fraude sociale, et de permettre le recouvrement des cotisations et la récupération des indus dans l'autre État.

Cet accord, avantageux pour les deux pays, constitue un progrès pour les droits des assurés et facilite le développement des relations économiques et la mobilité internationale entre la France et l'Inde. Il constitue la concrétisation dans le champ de la sécurité sociale de la déclaration conjointe entre la France et l'Inde, à l'issue de la visite en Inde du Président de la République, Nicolas Sarkozy, en janvier 2008.

Contact Presse

Direction de la sécurité sociale - Stéphanie Gaillard : 01 40 56 72 81
Stephanie.gaillard@sante.gouv.fr